

PROVINCE DE KWILU

AVIS DE VACANCE DE POSTE

**Poste : BENEVOLE COORDONNATEUR ZONAL DE LA VERIFICATION 5%
DES MENAGES**

Numéro d'avis de Vacance : 104/CNRSC/VACPOSTCOORD/KWI/07/2024

Nombre des jours de prestation : 30 jours

Nombre des coordonnateurs zonaux : 24

Date de publication : 03/07/2024

Date de clôture : 16/07/2024

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

En République Démocratique de Congo (RDC), le paludisme est une des premières causes de morbidité et de mortalité. Le Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP) a rapporté 27 296 419 cas confirmé et 24880 décès en 2022. (Rapport PNLP, 2022). Afin de contrôler cette maladie, le Ministère de la Santé, à travers son Programme National de Lutte contre le Paludisme (PNLP), recommande une combinaison de stratégie de prévention et de prise en charge incluant l'utilisation des Moustiquaires Imprégnées d'Insecticide (MII). Cette dernière constitue la principale intervention de prévention susceptible de réduire à moitié les cas de paludisme et de 20% les décès dus à cette maladie lorsqu'on assure une couverture universelle des ménages.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces campagnes de dénombrement-distribution des MII, il a été retenu de procéder par une vérification de l'acquisition des MII dans les ménages à travers une organisation indépendante pendant et après la distribution. C'est ainsi que la Coordination Nationale de Renforcement du Système communautaire (CNRSC Asbl), organisation de droit congolais, cadre fédérateur des plates-formes, des Réseaux d'Organisation Non Gouvernementale, d'Organisation à assise communautaire engagé dans la santé et autres problème majeurs du développement a été sélectionné pour mener les activités de vérification 5% des ménages lors des campagnes de masse organisées par le PNLP et ses partenaires à la suite de son expérience et de son ancrage dans la communauté.

En perspective de la campagne de dénombrement-distribution des MII selon l'approche ABC prévue au mois d'octobre 2024 dans la province de KWILU, elle recherche des bénévoles coordonnateurs zonaux qui vont coordonner la mise en œuvre des activités de vérification 5% des ménages et de mobilisation sociale pendant la campagne de dénombrement couplé à la distribution gratuite de masse des MII.

II. TACHES ET RESPONSABILITES

Les tâches et responsabilités du Coordonnateur zonal de la vérification 5% des ménages sont :

- 1) Assurer la formation des vérificateurs 5% avec l'appui du Coordonnateur Provincial et d'un Superviseur National ;
- 2) Organiser le déploiement des superviseurs des vérificateurs dans les AS le lendemain de la formation des vérificateurs ;
- 3) Coordonner les activités de vérification 5% des ménages sur terrain (technique, logistique et financier) ;
- 4) Vérifier quotidiennement la disponibilité de tous éléments constitutifs de l'étui de ses superviseurs ;
- 5) Maintenir un bon climat de collaboration avec tous les intervenants de la campagne ;
- 6) Procéder pendant trois (03) jours à partir du 3^e jour de la vérification, au monitoring rapide dans au cinq ménages visités par le(s) vérificateur(s) ;
- 7) Assurer la supervision des Superviseurs d'AS à raison d'au moins deux par jour ;
- 8) Collecter les fiches synthèses des Superviseurs d'AS et les analyser ;
- 9) Remplir quotidiennement la fiche synthèse du coordonnateur ;
- 10) Centraliser et analyser quotidiennement les données collectées dans sa ZS ;
- 11) Participer activement dans les réunions de CLC ou déléguer un des superviseurs au cas où il serait retenu sur terrain ;
- 12) Suivre de près l'application des recommandations relatives aux irrégularités constatées sur terrain ;
- 13) Remplir quotidiennement tous les outils disponibles et les transmettre à son superviseur d'axe (Superviseur Provincial ou National) ;
- 14) Vérifier la conformité des villages visités par les vérificateurs par rapport à ceux sélectionnés par l'AMF ;
- 15) Participer à la réunion de validation des livrables de la campagne au niveau de la ZS ;
- 16) Élaborer le rapport de la supervision de la vérification endéans 72 heures suivant la fin de la vérification incluant les phases in process et end process.

I. CRITERES DE SELECTION

La personne à désigner doit répondre aux critères suivants :

- Résider au sein de la zone de santé depuis au moins six mois ;
- Être âgé de 25 ans au moins ;
- Être détenteur au moins d'un diplôme de graduat ;
- Être un membre actif d'une OAC active dans la ZS ;
- Parler couramment la langue locale ;
- Être responsable jouissant d'une bonne moralité et d'une crédibilité au sein de la communauté ;
- Avoir un ordinateur portable ;
- Avoir la maîtrise de MS-WORD, MS-EXCEL (tableau croisé dynamique) ;
- Une expérience d'utilisation de ODK-Collect est un atout ;

- Avoir participé aux activités antérieures de la CNRSC Asbl serait un atout (Copie du contrat de la prestation passée).

II. ELEMENTS DU DOSSIER

- PV de la désignation du candidat par son organisation d'appartenance ;
- CV détaillé du candidat ;
- Photocopie de la pièce d'identité (carte d'électeur, passeport, permis de conduire).

III. MODALITES DE SOUMISSION

Chaque personne intéressée par cette offre doit envoyer les éléments du dossier (dans un seul fichier nommé comme suit : nom de la zone de santé, _nom du candidat, nom de son organisation. Ex : Aketi_Agito_AJB) à l'adresse suivante :

recrutement.cnrscmaniema@gmail.com ou déposer le dossier à la Coordination provinciale de la CNRSC à l'adresse ci-après :

Avenue TABORA N°10, Quartier PLATEAU, Commune LUKOLELA Ville de KIKWIT

Numéro : (+243) 817 114 609 / (+243) 853 734 346

NB :

- (1) Seuls les dossiers comprenant tous éléments demandés et ceux respectant le format requis seront retenus et analysés.*
- (2) Le personnel des ECZS et les prestataires des Etablissements des soins ne sont pas éligibles pour participer à la vérification 5% des ménages*



Fait à Kinshasa, le 1er/07/2024

Pour la CNRSC

Christian LUZOMBE FINI

PRESIDENT